



# AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :  
**DEMI -NATIONAL ILCA - APRIL MARINE -**  
ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7  
Grade 4  
Date complète : **29 ,30 Avril et 1 Mai 2023**  
Lieu : **LES SABLES D'OLONNE, base de Mer**  
Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021/2024*
- 1.1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.4.1 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI. La règle de classe ILCA (a) est restreinte comme suit : « Une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription ».
- 1.5 L'annexe T (conciliation) s'appliquera.

## 2. PUBLICITE

**(DP) (NP)**En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 4, 6 et 7**. La régata sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque ILCA ou Laser. Tous les bateaux doivent avoir la plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit, en accord avec les règles de classe ILCA et les règles de World Sailing.

3.2 Les bateaux admissibles **DOIVENT** s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 23 Avril 2023** à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=262#formulaire>

3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions passée cette date.**

- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile valide, mention « compétition », ou leur licence de ClubFFvoile mention « adhésion » ou « pratiquant accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - la carte de membre de l'AFLI version électronique (pdf) 2023 et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - l'autorisation de port de publicité 2023

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros, **et un certificat médical (en français ou en anglais) de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.**

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 29 Avril	14h30	ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4
Dimanche 30 Avril	10h00	ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4
Lundi 1 <sup>er</sup> mai	10h00	ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4

#### 4. DROITS A PAYER

Le règlement se fera en ligne à l'adresse suivante : [Paiement en ligne](#)

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

**52 €** par bateau à payer jusqu'au 23 Avril 2023 et :

**62 €** par bateau si pré-inscription après cette date.

#### 5. PROGRAMME

- **Samedi 29 Avril :**

- Confirmation d'inscription : de 9h00 à 13h00
- Contrôle : Adhésion AFLI 2023 **obligatoire**
- Jours de course :

**Samedi 29 Avril :** courses à suivre

**Dimanche 30 Avril :** courses à suivre

**Lundi 1 Mai :** course à suivre

Lundi 1 mai : pas de départ après 15h00.

**Programme festif :**

**Samedi 29 Avril** : repas coureurs - Salle des fêtes de la Chaume, place d'Armes, à partir de 19h30

Stationnement : parking de la capitainerie

Accompagnateurs et personnes extérieures désirant participer au repas : 10 € à régler en ligne : [Paiement en ligne](#)

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique sur le site internet des SNSablais.

**7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes - voir annexes parcours dans les IC affichées au secrétariat de la base de mer et disponible sur le site

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

**9. CLASSEMENT**

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

9.2. a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

**10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**11. PRIX**

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4). La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans).

## 12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**Etablissement des risques** La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

## 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.

## 14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [sportsnautiquessablais@orange.fr](mailto:sportsnautiquessablais@orange.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Les Sports Nautiques Sablais**  
02 51 21 63 00 / [sportsnautiquessablais@orange.fr](mailto:sportsnautiquessablais@orange.fr)

**Jean-Jacques CLERC**  
06 84 29 74 98 / [jeanjacques.clerc@wanadoo.fr](mailto:jeanjacques.clerc@wanadoo.fr)

## Canal de course : 72

### Composition du corps arbitral :

Président(s) du Comité de Course : CLERC Jean-Jacques/ LE GAL Patrick

Président du Jury : GREZE Didier

Assesseurs CC : RICHARD Christophe / FABLET Franck/ YVAGNES Christian

Assesseurs Jury : PORTEAU Jean-Philippe / HAIE Franck

Commissaire aux résultats : ARNOUX Patrice et LE GAL Sylvie

### Hébergements :

- 1) Résidence MMV : 02 51 90 04 94 - [www.mmv.fr](http://www.mmv.fr)  
Appartements T2- T3 sur le Port Olona des Sables d'Olonne
- 2) Office de Tourisme des Sables d'Olonne : 02 51 96 85 85
- 3) Résidence ORION : 02 51 21 31 65
- 4) Résidence MAEVA : 02 51 95 71 53 - Les Sables d'Olonne
- 5) Campings 4 étoiles mobil-homes et résidence <http://www.chadotel.com/>  
Les Dunes (les Sables -La Chaume): 02 51 32 31 21 /Résidence de la Plage : 02 51 23 91 00
- 6) Hôtel Ibis - Style & Budget : 02 51 04 08 17 - 85340 Les Sables d'Olonne